

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 25 Intégrer les dimensions légales et réglementaires dans			
Ancien Code	PAT13B25TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAT13250		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cem OZDEN (ozdenc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à doter les étudiant·es d'une compréhension globale et critique du cadre légal dans lequel s'inscrit leur futur métier de technologue en imagerie médicale. Elle articule les bases juridiques, les enjeux administratifs, les réalités économiques et les exigences de qualité et de sécurité des soins en contexte hospitalier.

Elle aborde :

- Le cadre légal de la profession (AR 22/12/2017) : définition, visa, agrément, actes autorisés, responsabilités.
- Le fonctionnement des institutions de soins : organisation hospitalière, hiérarchies, financement, tarification.
- Les réformes du système de santé, les réseaux hospitaliers et les contraintes budgétaires.
- Le droit du travail, notamment les contrats, les conditions d'engagement, les droits et devoirs du travailleur, et le rôle des syndicats.
- La qualité et la sécurité des soins, les référentiels et les démarches d'accréditation, avec une attention particulière portée à l'imagerie médicale.
- Le rôle du technologue en imagerie dans le parcours de soins, son positionnement dans l'équipe, ses marges d'autonomie et ses responsabilités légales.

En intégrant les dimensions professionnelles, citoyennes et éthiques, cette UE prépare les étudiant·es à s'insérer de manière lucide, compétente et responsable dans leur futur environnement de travail, dès leur premier engagement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'unité, l'étudiant-e sera capable de :

- Décrire les droits, devoirs et conditions d'exercice de la profession (TIM),
- Identifier les actes autorisés avec ou sans supervision médicale,
- Comprendre les mécanismes du contrat de travail,
- Expliquer l'organisation d'un hôpital et d'un service d'imagerie médicale,
- Comprendre la logique de financement hospitalier et les rôles des acteurs (INAMI, mutuelles...),
- Tarifier des examens en lien avec la nomenclature,
- Relier ces savoirs aux réalités vécues en stage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT13B25TIA Droit, législation, administration des soins et économie de

18 h / 1 C

Contenu

Introduction

La hiérarchie des normes en vigueur

Le cadre légal du TIM

A.R. 22/12/2017

Visa et agrément

Le secteur hospitalier :

- Le fonctionnement et l'organisation de l'activité hospitalière
- Le financement de l'hôpital
- La contribution financière du patient

Les réformes des soins de santé

Législation relative au contrat de travail

La sécurité sociale, l'INAMI, les syndicats

Les représentants de la profession

Les accréditations hospitalières

La qualité et la sécurité des soins en IM

Les assurances dans l'exercice de la profession

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux, ppt, support audiovisuel

Contextualisation / exercices pratiques:

- Analyse de situations/ mises en situation
- Démarche interactive lors de l'analyse de situation contextualisée.
- Utilisation de documents de référence : textes légaux, codes, ...
- Intervention d'experts

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible en début et en fin de cours, ainsi que par mail.

Sources et références

A.R. spécifique à la profession. Convention médicomutualiste 2018-2019

De Block, M., Plan d'approche réforme du financement des hôpitaux. (2015). Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique

De Wever, A., (2010). Organisation et financement des soins de santé. Master à l'Ecole de santé publique. Syllabus, ULB. Presses Universitaires.

Durant, G. (2013). Le financement des hôpitaux en Belgique. Waterloo : Wolters Kluwer Belgium SA
 Guide de législation sociale, service presse et communication de la confédération des syndicats chrétiens – Bruxelles : Education Luc Pire, 2016.
 Institut national d'assurance maladie-invalidité MC-information n°253. (2013). L'organisation et le financement des hôpitaux.
 Motte, S. (2012). Principes d'organisation de l'hôpital: Master 1 à l'Ecole de santé publique. Syllabus, ULB. Presses Universitaires.
 Service public fédéral – Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
 AR du 22 décembre 2017. Arrêté royal relatif à la profession de technologue en imagerie médicale. Moniteur belge.
 Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi. (2022). Qualité et sécurité des soins en milieu hospitalier.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diaporama du cours théorique disponible sur la plateforme pédagogique

Exposés oraux PPT + prise de notes

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation écrite comportant des questions ouvertes et des exercices de mises en situation.

Cette UE est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale suffisant pour l'ensemble des contenus de l'UE.

La validation de l'UE repose sur l'évaluation réalisée par l'enseignant responsable de l'unité. La note est transmise et analysée lors de la délibération du jury.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Référence au RGE

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).